NOTE D'INFORMATION

FCP EMERGENCE OBLIG COURT TERME

Nature juridique **FCP**

Société de gestion
VALORIS MANAGEMENT

VISA DE L'AUTORITE MAROCAINE DU MARCHE DES CAPITAUX

Conformément aux dispositions de l'article 86 du Dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières tel que modifié et complété, l'original de la présente Note d'Information a été soumis à l'appréciation de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) qui l'a visé sous la référence VP20176 en date du 25/11/2020.

ORGANISME RESPONSABLE DE LA NOTE D'INFORMATION

La présente note d'information a été préparée par la société de gestion VALORIS MANAGEMENT sise
à 355, Route d'EL Jadida, Casablanca, Maroc représentée par Monsieur Youssef JAIDI en sa qualité de
Président Directeur Général, qui atteste de la sincérité des informations qu'elle contient.

Dénomination et signature
Denomination et signature

AVERTISSEMENT

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en actions ou parts d'un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse sous l'influence de divers facteurs. Aussi, est-il recommandé aux investisseurs potentiels de ne souscrire aux parts et actions d'OPCVM qu'après avoir pris connaissance de la présente note d'information.

I- CARACTERISTIQUES GENERALES

- Dénomination sociale : FCP EMERGENCE OBLIG COURT TERME

Nature juridique : FCP

- Code Maroclear : MA0000038754

- Date et référence de l'agrément : 23/07/2020, GP20099

- Date de création : **05/10/2020**

- Siège social : **355, Route d'EL Jadida, Casablanca, Maroc**

- Durée de vie : **99** ans

- Exercice social : **01/01** au **31/12**

- Apport initial : 1,000,000 de Dirhams

- Valeur liquidative d'origine : **1,000** Dirhams

- Etablissement de gestion : VALORIS MANAGEMENT représentée par Youssef

JAIDI en sa qualité de Président Directeur Général

- Etablissement dépositaire : Attijariwafa Bank représenté par M. Karim FATH

(Directeur Executif) et M.Tarik LOUDIYI (Responsable Custody Groupe).

Commercialisateur

Etablissements commercialisateurs	Responsable à contacter	Téléphone
CAPITAL GESTION GROUP	YOUSSEF JAIDI	05 22 23 97 60
VALORIS MANAGEMENT	MOSTAFA HASSANI	05 22 23 97 60

Commissaire aux comptes : KPMG représentée par Aziz EL KHATTABI

II- CARACTERISTIQUES FINANCIERES DE L'OPCVM

- Classification : **Obligations.OCT**

Sensibilité min : 0.5 (exclu)
 Sensibilité max : 1.1 (inclus)

- Indice de référence : L'indice de référence est le Moroccan Bonds Index Court Terme

publié par BMCE Capital (MBI Court Terme)

 Objectifs de gestion : L'objectif du fonds est d'offrir aux investisseurs, ayant un horizon de placement court terme, une opportunité de placement permettant d'obtenir une performance supérieure à celle de son indice de référence, soit le Moroccan Bonds Index Court Terme publié par BMCE Capital (MBI Court Terme), tout en assurant la liquidité du capital investi.

- Stratégie d'investissement :

Le FCP sera investi en permanence à hauteur de 90 % au moins de ses actifs, hors titres d'OPCVM « obligations court terme », créances représentatives des opérations de pension qu'il effectue en tant que cessionnaire et liquidités, en titres de créances ; Le FCP ne peut

détenir d'actions, ni de certificats d'investissement, ni de droits d'attribution ou de souscription, ni de parts d'OPCVM « actions », ni de parts d'OPCVM « diversifiés », ni de parts d'OPCVM « contractuels ». Le fonds pourra consacrer au maximum 10% de son actif net à des opérations de placement en devises à l'étranger, dans les limites, règles et conditions de la réglementation en vigueur.

L'univers d'investissement du FCP sera composé de :

- Titres de créances négociables;
- Titres émis ou garantis par l'État;
- Obligations privées;
- Dépôt à terme;
- Opérations de pension;
- Titres d'Organismes de Placements Collectifs en Valeurs Mobilières (OPCVM);
- Titres d'Organismes de Placements Collectifs en Capital (OPCC);
- Titres de Fonds de Placements Collectifs en Titrisation (FPCT);
- Obligations subordonnées perpétuelles assorties de mécanismes d'absorption des pertes et/ou d'annulation du paiement des intérêts;

Par ailleurs, le fonds effectuera des opérations de prêt emprunt de titres dans une limite de dix pour cent (10%) de ses actifs.

- Durée de placement recommandée : 3 à 6 mois
- Souscripteurs concernés : **Grand public Les personnes physiques et morales résidentes et non résidentes ainsi que les investisseurs institutionnels.**

III- MODALITES DE FONCTIONNEMENT

- Date de commercialisation de l'OPCVM: Dès le publication de la note d'information
- Périodicité de calcul de la valeur liquidative : Quotidienne, la valeur liquidative est calculée sur une base quotidienne, chaque jour ouvré ou, si celui-ci est férié, le premier jour ouvré qui suit..
- Modalités de diffusion de la valeur liquidative : Affichage le premier jour ouvrable qui suit la détermination de la valeur liquidative dans les locaux de Valoris Management et de Capital Gestion Group et publication dans un journal d'annonces légales au moins une fois par semaine.
- Méthode de calcul de la valeur liquidative : les méthodes d'évaluation de l'OPCVM sont conformes à celles prévues dans la circulaire de l'AMMC.
- Modalités de souscription et de rachat : Les souscriptions et les rachats peuvent être effectués à tout moment sur la base de la prochaine valeur liquidative. Le prix de souscription est égal à la prochaine valeur liquidative majorée de la commission de souscription. Le prix de rachat est égal à la prochaine valeur liquidative minorée de la commission de rachat. Les demandes de souscription et de rachat devront être effectuées auprès du réseau de commercialisation avant 11H30 du jour du calcul de la valeur liquidative.

- Affectation des résultats : capitalisation entiére, Le « FCP EMERGENCE OBLIG COURT TERME
 » est un FCP de capitalisation. Les intérêts sur titres de créances seront comptabilisés selon la méthode dite des coupons courus.
- Régime fiscal : le régime fiscal applicable à l'OPCVM est fixé par le dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux OPCVM, tel que modifié et complété par le Code Général des Impôts.

IV- COMMISSIONS ET FRAIS

- Commissions de souscription et de rachat :
 - Commission de souscription maximale :
 - Les commissions de souscriptions s'élèvent à 3% HT maximum des montants souscrits
 - Commission de rachat maximale :
 - Les commissions de rachats s'élèvent à 1,5% HT maximum des montants rachetés
 - Cas d'exonération :
 - o à la discrétion du réseau placeur.
- Frais de gestion :
 - Le taux des frais de gestion annuels est au maximum de 2% hors taxes de l'actif net constaté déduction faite des parts ou actions d'OPCVM détenues en portefeuille et gérées par VALORIS MANAGEMENT. Ils seront provisionnés à chaque valeur liquidative et débités mensuellement à mois échu.

0

Libellés	Taux Frais de gestion	
Frais de		
gestion		
-Prestation de VALORIS MANAGEME NT	Frais de gestion -(1)-(2)-(3)-(4)- (5)	
-(5)	(commission de gestion du compte	
Commission	émission - annuel) : 3 600 Dhs HT	
Maroclear	(droit d'admission - trimestriel) :	
	Selon les conditions en vigueur	
-(4)	0,03% HT	
Commission		
Dépositaire		
-(3)	0,025% HT	
Commission		
AMMC		
-(2)	25 000 Dhs HT	
Commissair		
e aux		
comptes		
-(1) Frais	Selon les tarifs fixés par le journal	
publications		